

LA VIE ECONOMIQUE

- [La Banque de France table sur une croissance de 0,4 % au premier trimestre](#)
- [Apprentissage : les huit points clés de la réforme Macron](#)
- [Les défaillances d'entreprises en net recul](#)
- [Le déficit commercial de la France s'est nettement creusé pour atteindre 62,3 milliards d'euros en 2017](#)
- [Philippe appelle les Emirats à investir plus en France](#)
- [Automobile : un "hard Brexit" menacerait 1 800 emplois en France](#)
- [Les Français sont plus optimistes que jamais](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Fini les cotisations sociales sur les heures sup' en 2020, annonce Philippe](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Édouard Philippe confirme la vente de 20 Airbus A380 à la compagnie Emirates](#)
- [Travail du dimanche à Paris : les Galeries Lafayette condamnées](#)

TEXTES LEGISLATIFS / RAPPORTS DIVERS

- [Cour des comptes : Le rapport public annuel 2018](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie est également proposée, qui signale les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan.

Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● La Banque de France table sur une croissance de 0,4 % au premier trimestre

Le 07/02/18, la Banque de France a publié ses premières estimations de croissance pour le premier trimestre : 0,4 %. L'Insee, pour sa part, estime que la croissance, toujours pour le premier trimestre, pourrait être de 0,5 %. Les prévisions du gouvernement pour l'année 2018 : une hausse de 1,7 % du PIB, tout en n'écartant pas « une éventuelle bonne surprise. » La Commission européenne, enfin, estime que la croissance devrait se renforcer en France en 2018 et son estimation est de 2 %. Pour rappel, l'Insee indique que la croissance a été de 1,9 % en 2017, son plus haut niveau depuis six ans.

[https://www.challenges.fr/economie/la-banque-de-france-table-sur-une-croissance-de-0-4-au-premier-trimestre-2018-en-france_565987#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20180208](https://www.challenges.fr/economie/la-banque-de-france-table-sur-une-croissance-de-0-4-au-premier-trimestre-2018-en-france_565987#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20180208)

(Source : www.challenges.fr du 08/02/2018, avec AFP)

● Apprentissage : les huit points clés de la réforme Macron

Le 09/02/18, le premier ministre, Edouard Philippe, a présenté la réforme de l'apprentissage. Les huit points clés :

01)- Un coup de pouce financier. Plus 30 euros net par mois pour les apprentis de 16 à 20 ans. C'est donc 715 euros net par mois que devra toucher un apprenti de 18 ans. Ces mêmes jeunes de 18 ans recevront aussi une aide de 500 euros. Le but : leur permettre de passer le permis de conduire ; les 500 euros « devrait couvrir la moitié du budget du permis, » selon la ministre du Travail, Muriel Pénicaud.

02)- Le report de la limite d'âge pour être apprenti. Désormais, on pourra être apprenti jusqu'à 30 ans non compris (contre 26 ans jusqu'à présent). Autre nouveauté, les apprentis pourront bénéficier du programme européen Erasmus. Durant leur séjour à l'étranger, leur contrat de travail sera suspendu. Objectif : allouer des crédits à 150 000 jeunes afin qu'ils puissent passer un semestre dans un autre pays (contre 7 000 aujourd'hui).

03)- La fusion des aides à l'embauche. Désormais, les trois aides à l'embauche existantes seront unifiées et ciblées sur les TPE (très petites entreprises) et les PME de moins de 250 salariés. Mesure saluée par la CPME (Confédération des petites et moyennes entreprises) pour qui c'est enfin la fin de la « complexité et [de] l'hétérogénéité des aides aux entreprises. » L'aide par contrat se montera à plus de 6 000 euros pour deux ans. Quant au reste à charge pour l'entreprise, il devrait être diminué de pratiquement 100 euros par mois. Concrètement, cette aide sera payée par l'Etat et distribuée par les régions, avec possibilité pour ces dernières de l'abonder.

04)- Un assouplissement de certaines obligations du droit du travail. **A)** Par exemple dans les branches (boulangerie, Bâtiment Travaux Publics) où les apprentis ne sont pas forcément autorisés à travailler. Ces règles vont être revues. Dans le BTP, le temps maximum de travail sera de 40 heures, avec paiement d'heures supplémentaires au-delà de 35 heures. Pour cela, il ne sera plus nécessaire d'avoir une autorisation préalable de l'inspection du travail. **B)** L'obligation de passer par le tribunal des prud'hommes en cas de rupture du contrat par l'employeur au-delà de la période d'essai de 45 jours est supprimée. Argument avancé par le gouvernement : le fait était marginal, « rarissime, à peine 1 % des ruptures se passaient ainsi, la grande majorité se déroulait à l'amiable. » En cas de rupture à l'initiative de l'apprenti, ce dernier devra être accompagné d'un médiateur.

05)- Des diplômes désormais coécrits par la branche et l'Etat. En effet, ce sont désormais les branches qui rédigeront les référentiels d'activité et de compétences des diplômes. Un BTS industriel, par exemple, verra ses pré-requis et compétences nécessaires fixés par les industriels du secteur. Le but du gouvernement : mieux adapter la formation aux besoins du marché du travail. De même, les règlements des examens seront conjointement décidés par les branches professionnelles et l'Etat. Il s'agit, cette fois-ci, de faire que les diplômes correspondent aux besoins des entreprises.

[Retour au sommaire](#)

06)- Une révision totale du financement. La taxe d'apprentissage actuelle payée par les entreprises sera remplacée par une « contribution alternance ». Cette contribution financera les CFA (centre de formation des apprentis) en fonction du nombre de contrats qui y seront

conclus. Aujourd'hui, 51 % du montant de la taxe d'apprentissage (1,6 milliard d'euros) est reversé aux régions. Une fois la réforme en place, les régions percevront des revenus moins importants : environ 250 millions de la « *contribution alternance* », auxquels s'ajoutent 180 millions d'euros de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TIPCE).

07)- Une meilleure information des jeunes. Les CFA auront désormais obligation de dévoiler leur taux d'insertion dans l'emploi, leur taux de succès aux diplômés et le taux de poursuite d'études. Devront être également publiées les informations sur les salaires pratiqués dans les métiers visés. Le but : pouvoir faire un choix d'orientation en toute connaissance de cause.

08)- La simplification des modalités de contrat. Deux modifications majeures : **a)** la durée du contrat d'apprentissage pourra être modulée en fonction du niveau de qualification de l'apprenti ; **b)** les entreprises pourront embaucher un jeune à tout moment de l'année scolaire. Enfin, l'apprenti dont le contrat se trouvera interrompu en cours d'année aura la possibilité de prolonger sa formation en CFA durant une période de six mois. Comme il n'y aura pas de rupture dans son parcours, il ne perdra ainsi plus son année.

L'objectif du gouvernement : atteindre, voire dépasser les 500 000 apprentis – chiffre qui, depuis plusieurs années, est rarement atteint. Ainsi, en 2017, il y a eu seulement 421 700 apprentis (7 % des jeunes de 16 à 25 ans, contre 15 % ailleurs en Europe). On notera, dans les réactions, **celle des régions** qui, ayant moins de pouvoirs au profit des branches et des entreprises, estiment que le projet gouvernemental ne répond pas « *aux véritables enjeux* » de l'apprentissage, pointant du doigt le risque de créations de « *fractures territoriales*. » Ce, même si elles auront maintenant la responsabilité de l'orientation, responsabilité qui jusqu'à présent était dévolue à l'éducation nationale. **Le calendrier :** le projet de loi sera présenté à la mi-avril, dans un « *bloc* » comprenant aussi les mesures concernant l'assurance-chômage et la formation professionnelle.

<https://lentreprise.lexpress.fr/rh-management/formation/apprentissage-les-points-cles-de-la-reforme-macron-1983599.html>

(Source : <https://lentreprise.lexpress.fr> du 09/02/2018, Tiphaine Thuillier)

[Retour au sommaire](#)

● Les défaillances d'entreprises en net recul

Le 09/02/18, la **Banque de France** a publié ses chiffres concernant le nombre de défaillances d'entreprises en novembre 2017. Il en ressort que les défaillances ont diminué : - 7,6 % par rapport à novembre 2016. Ce qui confirme les données qu'avait indiquées le cabinet Altarès en janvier 2018. Le cumul des défaillances à la fin de novembre 2017 : 54 445. **Dans le détail par taille d'entreprise.** Les entreprises où les défaillances sont en augmentation : **a)** les petites entreprises (+ 5,2 %) ; **b)** les entreprises de taille intermédiaire et les grandes entreprises. Les entreprises où les défaillances sont en baisse : les PME. **Franck Paquette**, chargé d'études et de partenariats au pôle d'études économiques d'Ellisphere : « *L'entreprise défaillante demeure essentiellement une TPE (Très Petite Entreprise). Ainsi, 91 % des entreprises défaillantes salariaient moins de dix personnes et 95,6 % enregistraient un chiffre d'affaires inférieur à deux millions d'euros. À l'inverse, les PME (Petites et Moyennes Entreprises), ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire) et Grandes Entreprises ont mieux résisté. Enfin, les sociétés commerciales constituent encore l'essentiel des défaillances avec 77,3 %, suivies des entreprises individuelles avec 18 %.* » **Dans le détail par secteurs.** Les secteurs où le recul des défaillances cumulées sur 12 mois est le plus important : les activités immobilières (- 17,9 %), la construction (- 13,6 %) ; viennent ensuite le secteur des conseils et service aux entreprises. Les secteurs où le nombre des défaillances est en augmentation : l'agriculture, la sylviculture, la pêche. **Quelques données sur les créateurs d'entreprise.** Ils sont de plus en plus jeunes (36 ans en 2017, contre 37 ans en 2016 et 38 ans en 2015). Le nombre des moins de 30 ans est en légère hausse : 37 % en 2017 contre 35 % en 2016. L'entrepreneuriat se féminise plus lentement. En 2017, seules quatre entreprises sur dix ont été créées par des femmes. **L'Insee :** « *Cette proportion est stable depuis 2015, alors qu'elle augmentait progressivement depuis 30 ans (29 % en 1987 et 33 % en 2000).* »

<https://www.latribune.fr/economie/france/les-defaillances-d-entreprises-en-net-recul-767931.html>

→ Banque de France : « Les défaillances d'entreprises en France » (2 pages) :

https://www.banque-france.fr/sites/default/files/media/2018/02/13/si_defaillances_201712_fr.pdf

(Sources : www.latribune.fr du 09/02/2018, www.banquedefrance.de du 09/02/2018)

● Le déficit commercial de la France s'est nettement creusé pour atteindre 62,3 milliards d'euros en 2017

Le 07/02/18, les **Douanes** ont indiqué que, pour la deuxième année consécutive, le déficit commercial de la France s'est creusé. En 2017, il a atteint 62,3 milliards d'euros, contre 48,3 milliards d'euros en 2016. Il s'agit là de la plus forte dégradation observée depuis 2011. **Les Douanes** : « *Comme en 2011, l'accélération de l'activité se conjugue avec une forte croissance des importations, qui creuse le déficit commercial* ». **Les exportations** : elles ont connu une hausse de 4,5 %. **Les importations** : elles ont connu une hausse de 6,8 %. **Les causes** du déficit d'après les Douanes : la hausse de la facture énergétique, en lien avec la remontée des cours du pétrole. Concernant le secteur manufacturier, les chefs d'entreprise, stimulés par l'accélération de la croissance, ont repris les achats de biens intermédiaires, ce qui a entraîné un nouveau déficit record à 40,6 milliards d'euros. Les secteurs qui ont connu une amélioration au mois de décembre 2017 : l'aéronautique, l'énergie, l'industrie textile, l'industrie des produits chimiques et des métaux. **Challenges** : « *Dans l'industrie automobile et les produits en caoutchouc, plastique et minéraux en revanche, les importations ont été supérieures aux exportations, dégradant de fait le déficit dans ces segments* ».

[https://www.challenges.fr/economie/le-deficit-commercial-de-la-france-s-est-nettement-creuse-pour-atteindre-62-3-milliards-d-euros-en-2017_565727#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20180207](https://www.challenges.fr/economie/le-deficit-commercial-de-la-france-s-est-nettement-creuse-pour-atteindre-62-3-milliards-d-euros-en-2017_565727#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20180207)

(Sources : www.challenges.fr du 07/02/2018, avec AFP)

● Philippe appelle les Emirats à investir plus en France

Le 10/02/18, le premier ministre, **Edouard Philippe**, en visite dans les Emirats arabes unis, a appelé ces derniers à investir davantage dans l'Hexagone. M. Philippe, pour cela, a notamment rencontré les dirigeants des deux grands fonds souverains émiratis et le cheikh Mohammed ben Zayed Al Nahyane, prince héritier de l'émirat. **M. Philippe** : « *Nous avons essayé de répondre à leurs questions, de leur montrer ce que nous faisons, de leur indiquer pourquoi nous pensions qu'il se passait des choses intéressantes en France et qu'ils pouvaient y prendre leur part. [...] C'est aux Emiratis de dire s'ils ont de nouveaux projets d'investissements mais ce qui est vrai, ce que j'ai senti, c'est leur intérêt soutenu à ce que nous faisons et aux perspectives qui s'offraient en France. [Les Emiratis ont exprimé] l'envie de donner le panel le plus large et intense possible aux projets de coopération [y compris dans de nouveaux domaines comme] l'intelligence artificielle ou la recherche médicale. [...] Je pense que c'est bon signe. Cela veut dire que la France intéresse, que la France est regardée comme un endroit où l'on peut investir à la fois sûrement et avec profit. Je pense que c'est plutôt une bonne nouvelle pour notre pays c'est ça que je suis venu expliquer et dire ici* ».

<https://www.latribune.fr/economie/france/philippe-appelle-les-emirats-a-investir-plus-en-france-768053.html>

(Source : www.latribune.fr du 10/02/2018, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● Automobile : un "hard Brexit" menacerait 1 800 emplois en France

Le « *hard Brexit* », ce serait une sortie de la Grande-Bretagne de l'Union européenne sans accord ni période de transition. Le 08/02/18, le cabinet de consultants **Deloitte** a estimé qu'un tel scénario entraînerait une chute de 36 % des exportations de voitures françaises au Royaume-Uni en 2019 (83 000 véhicules en moins) et menacerait, de ce fait, 1 800 emplois dans ce secteur. Deloitte rappelle que l'Hexagone, en matière de vente de voitures outre-manche représente 5 % de part de marché en 2016 (soit 160 000 nouvelles immatriculations). Pourquoi un « *hard Brexit* » aurait-il de telles conséquences ? Deux raisons : **01)**- La chute de la livre sterling ; **02)**- L'introduction de taxes sur les importations

au Royaume-Uni. **Deloitte** : « Ces deux facteurs induiraient une augmentation cumulée des coûts pour les constructeurs automobiles. Si cette hausse de coûts se répercute sur le consommateur, le prix d'un véhicule produit en France augmenterait de 21 %, soit + 4 000 euros en moyenne ». La baisse des ventes de voitures en Grande-Bretagne représenterait une perte de chiffre d'affaires annuel de 1,7 milliard d'euros pour l'industrie automobile française. Idem pour les profits qui baisseraient de 36 %, soit 88 millions d'euros de bénéfices en moins chaque année.

[https://www.challenges.fr/automobile/automobile-un-hard-brexit-menacerait-1-800-emplois-en-france_566071#xtor=EPR-5-\[ChaTopsWE\]-20180211](https://www.challenges.fr/automobile/automobile-un-hard-brexit-menacerait-1-800-emplois-en-france_566071#xtor=EPR-5-[ChaTopsWE]-20180211)

(Source : www.challenges.fr du 11/02/2018, avec AFP)

● Les Français sont plus optimistes que jamais

La Croix publie un baromètre Ipsos/Sopra Steria sur le moral des Français. Il en ressort que ce dernier n'a jamais été aussi fort. L'enquête a été réalisée dans 27 pays entre le 22/12/17 et le 05/01/18. 40 % des Français estiment que l'Hexagone va dans « **la bonne direction** » (contre 30 % en octobre 2017). **Matthieu Gallard**, analyste au département politique et opinion d'Ipsos, considère que cet optimisme est dû d'une part à la cote de popularité du président Macron « *qui est malgré tout assez haute* », d'autre part au fait que les Français pensent que le gouvernement, volontaire, « *va tenir son cap.* » **Les principales craintes des Français : 01)-** Le chômage (40 % d'inquiets, le plus bas niveau enregistré depuis 2010) ; **02)-** Le terrorisme (38 %). On notera que l'avenir de la protection sociale et le système de santé en général « *ne tourmentent pas les Français.* » Quant à la corruption, ils sont 10 % à s'en inquiéter. Bien que considérés comme « *l'un des enjeux majeurs de notre avenir* », le réchauffement climatique et les menaces sur l'environnement déclenchent « *peu d'intérêt* » chez les Français. **M. Gallard** : « *Seule une catastrophe environnementale majeure, comme un séisme, pourrait avoir un impact* ».

https://www.la-croix.com/France/Francais-sont-optimistes-jamais-2018-02-09-1200912678?utm_source=Newsletter&utm_medium=email&utm_content=20180210&utm_campaign=NEWSLETTER_CRX_PERSONNALISEE&PMID=982216b4f41c9a8c5daffde3866b2aed&ope=eyJndWlkIjoiOTgyMjE2YjRmNDJfOWE4YzVkYWZmZGUzODY2YjJhZWQifQ==

(Source : www.la-croix.com du 09/02/2018, Aurore Esclauze)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● Fini les cotisations sociales sur les heures sup' en 2020, annonce Philippe

Le 06/02/18, le premier ministre **Edouard Philippe** a annoncé, lors d'un « *Facebook live* », la suppression des cotisations sociales des employeurs et des salariés sur les heures supplémentaires à l'horizon 2020. **M. Philippe** : « *C'est prévu en 2020, c'est-à-dire non pas le budget prochain, mais le budget suivant.* » Le premier ministre a également précisé que la mesure pourrait être mise en place plus tôt « *si on dégage des marges de manœuvre dans le financement de la protection sociale et si les choses vont mieux - ce que je souhaite, ce que je crois, puisqu'on nous dit que la croissance s'accélère* ».

https://lentreprise.lexpress.fr/gestion-fiscalite/impots-taxes/fini-les-cotisations-sociales-sur-les-heures-sup-en-2020-annonce-philippe_1983187.html

(Source : <https://lentreprise.lexpress.fr> du 08/02/2018, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

● Édouard Philippe confirme la vente de 20 Airbus A380 à la compagnie Emirates

Le 11/02/18, **Edouard Philippe** a annoncé que la compagnie aérienne Emirates avait acheté 20 Airbus A380, avec 16 avions en option. Cela permet à Airbus « *d'envisager la poursuite de la production de l'A380 dans de bonnes conditions* », ce alors qu'Airbus avait déclaré que, si cette vente ne se faisait pas, le programme A380 serait menacé. Le montant de la vente : 16 milliards de dollars. Signalons qu'Emirates possède actuellement 101 A380 ; c'est la compagnie aérienne qui possède le plus grand nombre de ces appareils.

https://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/edouard-philippe-confirme-la-vente-de-20-airbus-a380-a-la-compagnie-emirates_1983985.html

(Source : <https://lexpansion.lexpress.fr> du 11/02/2018, avec AFP)

● Travail du dimanche à Paris : les Galeries Lafayette condamnées

Le 08/02/18, saisi par le Syndicat du commerce indépendant et démocratique (SCID) pour non-respect des accords sur le travail le dimanche par les Galeries Lafayette (IXe arrondissement de Paris), le juge des référés a tranché et donné raison au SCID. Désormais, les Galeries Lafayette devront fermer, le dimanche, « au plus tard à 19 heures » sous astreinte de 3 000 euros par infraction constatée. D'autre part, les Galeries Lafayette devront verser au SCID « 1 500 euros à titre de provision à valoir sur les dommages intérêts ». **Une représentante du SCID** : « Il arrivait trop souvent que les caissiers ou les employés du service de la détaxe quittent leur poste de travail à 19h30, voire même à 20 heures pour certains ».

[http://www.leparisien.fr/paris-75/travail-du-dimanche-les-galeries-lafayette-condamnees-09-02-2018-7550937.php#xtor=EREC-1481423604-\[NL75\]---\\${ id connect hash}@1](http://www.leparisien.fr/paris-75/travail-du-dimanche-les-galeries-lafayette-condamnees-09-02-2018-7550937.php#xtor=EREC-1481423604-[NL75]---${ id connect hash}@1)

(Source : www.leparisien.fr du 09/02/2018, Ch.R.)

TEXTES LEGISLATIFS / RAPPORTS DIVERS

● Cour des comptes : Le rapport public annuel 2018

→ **Présentation de la Cour des comptes** : « Introduit par une analyse de la situation d'ensemble des finances publiques à fin janvier 2018, **le tome I** du rapport public annuel 2018 de la Cour des comptes expose une sélection d'observations suivies de recommandations, mesures concrètes visant à améliorer l'utilisation des fonds publics et l'efficacité des services publics. Ses 15 chapitres sont regroupés autour de quatre thèmes : les finances publiques, les politiques publiques, la gestion immobilière publique et les territoires. Ils mettent en exergue des échecs, mais également des progrès et des réussites. **Le tome II** présente les suites données par les administrations, collectivités et autres organismes contrôlés aux observations et recommandations formulées les années précédentes. Pour la première fois, un chapitre est consacré au suivi des recommandations des chambres régionales et territoriales des comptes, en application de la loi d'août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République. 12 chapitres sont ensuite regroupés en trois catégories, en fonction du degré de mise en œuvre des recommandations, matérialisé par trois couleurs : vert (La Cour constate des progrès), orange (La Cour insiste) et rouge (La Cour alerte). Enfin, **le tome III** présente l'organisation et les missions de la Cour et des chambres régionales et territoriales des comptes ».

<https://www.ccomptes.fr/fr/publications/le-rapport-public-annuel-2018>

→ Tome I – Les observations (synthèse, 60 pages) :

<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-02/RPA2018-synthese-Tome-1.pdf>

→ Tome I – Les observations (version intégrale, 624 pages) :

https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-02/RPA2018-Tome-1-integral_0.pdf

→ Tome II – Le suivi des recommandations (synthèse, 60 pages) :

<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-02/RPA2018-synthese-Tome-2.pdf>

→ Tome II – Le suivi des recommandations (version intégrale, 522 pages) :

<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-02/RPA2018-Tome-2-integral.pdf>

→ Tome II – Le suivi des recommandations de la Cour en 2017 (43 pages) :

<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-01/01-suivi-recommandations-2017-Tome-2.pdf>

→ Tome II – Le suivi des recommandations des chambres régionales et territoriales des comptes en 2017 (22 pages) :

<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-01/02-suivi-recommandations-CRTC-2017-Tome-2.pdf>

→ Tome III – L'organisation et les missions (version intégrale, 141 pages) :

<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-02/RPA2018-Tome-3-integral.pdf>

[Retour au sommaire](#)

QUELQUES CHAPITRES PAR THEMES :

L'ETAT

→ Tome I – La situation d'ensemble des finances publiques (à fin janvier 2018, 40 pages) :

<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-01/01-situation-ensemble-finances-publiques-Tome-1.pdf>

→ Tome I – La sortie des emprunts à risque des collectivités locales (49 pages) :

<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-01/03-sortie-emprunts-risque-collectivites-locales-Tome-1.pdf>

→ Tome I – Amplifier la modernisation numérique de l'Etat (25 pages) :
<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-01/04-Amplifier-modernisation-numerique-Etat-Tome-1.pdf>

→ Tome II – La mise en œuvre des contrats aidés (28 pages) :
<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-01/05-mise-en-oeuvre-contrats-aides-Tome-2.pdf>

LA SANTE

→ Tome I – La politique vaccinale (38 pages) :
<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-01/06-politique-vaccinale-Tome-1.pdf>

→ Tome II – La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (31 pages) :
<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-01/04-Caisse-nationale-solidarite-pour-autonomie-Tome-2.pdf>

→ Tome II – Les services publics numériques en santé (25 pages) :
<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-01/08-services-publics-numeriques-en-sante-Tome-2.pdf>

→ TOME II – LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE AUX COTISATIONS SOCIALES (37 PAGES) :
<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-01/09-lutte-contre-fraude-aux-cotisations-sociales-Tome-2.pdf>

→ Tome II – La dette des hôpitaux (28 pages) :
<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-01/10-dette-hopitaux-Tome-2.pdf>

LA FISCALITE

→ Tome I – Les remises et transactions en matière fiscale (30 pages) :
<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-01/02-remises-transactions-matiere-fiscale-Tome-1.pdf>

→ Tome II – Les missions fiscales de la Douane (29 pages) :
<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-01/11-missions-fiscales-Douane-Tome-2.pdf>

LES SECTEURS D'ACTIVITE

→ Tome I – Les activités privées de sécurité (34 pages) :
<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-02/05-activites-privées-securite-Tome-1.pdf>

→ Tome I – Les piscines et centres aquatiques publics (51 pages) :
<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-01/13-piscines-centres-aquatiques-publics-Tome-1.pdf>

→ Tome II – Les aides à la presse écrite (70 pages) :
<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-01/12-aides-presse-ecrite-Tome-2.pdf>

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mardis
Directeur de publication : Vincent Guérinet
Rédacteur en chef : Eric Tessier
Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante :
eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse :
eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr